

les négociations ultérieures semblèrent piétiner à Genève. De tout évidence, l'IDS constituait la principale pierre d'achoppement. Néanmoins, à l'été de 1986, les deux camps modifièrent de nouveau leurs positions respectives sur les systèmes stratégiques centraux. L'Union soviétique proposa en juin une formule "provisoire" destinée à précéder — mais non pas à remplacer — les réductions sensibles déjà proposées. Par rapport aux propositions d'octobre, les nouveaux éléments étaient les suivants (n'oublions pas que les Soviétiques avaient cessé, en janvier, d'inclure les INF dans les arsenaux stratégiques):

- limiter à 1 600 le nombre de lanceurs stratégiques, y compris les bombardiers. Il y avait donc un rapprochement, puisque les États-Unis avaient proposé un plafond de 1 250 lanceurs et de 350 bombardiers;
- accroître le nombre maximal de "charges nucléaires" (en incluant les bombes à chute libre aussi bien que les ogives), qui passerait ainsi de 6 000 à 8 000;
- faire passer de 3 600 à 4 800 la limite spécifique applicable aux ogives déployées sur une seule composante de la triade, par suite de l'augmentation à 8 000 du nombre total d'ogives (le rapport de 60 p. 100 demeure donc fixe);
- prendre en compte les missiles de croisière lancés par sous-marin dans le total des 8 000, et interdire les SLCM montés sur bâtiment de surface (on peut supposer que les difficultés inhérentes à la vérification des limites relatives aux SLCM embarqués font de l'interdiction pure et simple une formule plus praticable que le quota);
- geler le nombre de bombardiers américains déployés en Europe et sur porte-avions. En contrepartie, les Soviétiques conviennent de ne plus inclure ces forces dans la catégorie des armes stratégiques;
- convenir de part et d'autre de ne pas se soustraire au régime du traité ABM pendant 15 à 20 ans.

Ces nouvelles propositions marquaient une évolution dont il convient de signaler plusieurs aspects. Tout d'abord, les Soviétiques ne cherchaient plus comme avant à interdire tous les missiles de croisière à longue portée (plus de 600 kilomètres). Le nouveau plafond des charges nucléaires, qui passait à 8 000, incluait désormais les ALCM et, surtout, les missiles de croisière lancés par sous-marin. Comme les États-Unis tenaient manifestement à poursuivre le programme ALCM, une concession des Soviétiques sur ce point était peut-être à prévoir. Mais en ce qui concerne les SLCM, la position soviétique ouvrait un nouveau champ de discussion. Les SLCM ne figuraient pas du tout dans la proposition américaine et n'étaient mentionnés que de façon très générale (comme "charges nucléaires") dans la proposition soviétique d'octobre 1985. Comme ces armes à potentiel stratégique ne font l'objet d'aucune restriction dans les accords SALT (contrairement aux ALCM, qui sont visés dans le traité SALT II par les limites applicables aux lanceurs mirvés), elles offrent aux deux superpuissances la possibilité de gonfler rapidement leurs arsenaux; leur vérification, advenant qu'elles soient touchées par un accord sur la

limitation des armements, poserait en outre de graves problèmes. En préconisant l'inclusion des SLCM lancés par sous-marin, mais non des engins embarqués, les Soviétiques ébauchaient une première démarche pour juguler l'évolution des SLCM, puisque seuls étaient admis, en l'espèce, ceux qui se prêtaient à la vérification par des techniques existantes.

La réponse des États-Unis n'a jamais été officiellement annoncée, mais elle parut néanmoins en août 1986 dans la presse américaine, qui la tenait de source sûre. Par rapport aux propositions de novembre, elle présentait les variations suivantes :

- faire passer à 7 500 le nombre maximum d'ogives, et respectivement à 5 500 et à 2 000 le nombre de charges pouvant être portées par missiles balistiques et par ALCM;
- limiter à 1 600 le nombre total de vecteurs nucléaires, et à 350 celui des bombardiers lourds;
- limiter à 3 300 (au lieu de 3 000) le nombre d'ogives montées sur ICBM sol-sol;
- accepter les ICBM mobiles, sous réserve d'une issue favorable des négociations sur les méthodes de vérification;
- limiter, à la moitié du nombre total des ogives sol-sol autorisées, le nombre de charges montées sur les SS-18, sur les lanceurs mirvés portant plus de six ogives et sur les missiles mobiles à longue portée (c'est-à-dire les SS-24 et SS-25 dans le cas des Soviétiques).

On remarquera que la proposition passait sous silence la question des SLCM qui, pour les États-Unis, reste en dehors du champ des négociations. Et si la nouvelle position des États-Unis marque un rapprochement des points de vue en ce qui concerne le nombre maximal d'ogives et la sous-limite relative aux ogives sol-sol, elle manifeste une fois de plus l'inquiétude de Washington face au potentiel anti-forces des ICBM soviétiques. En effet, la proposition tendant à limiter expressément le nombre des ogives sol-sol (la moitié de 3 300) visait directement les ICBM soviétiques les plus modernes : le SS-18 d'abord, mais aussi le nouveau SS-24, deux engins que l'on croit capables d'emporter dix ogives chacun. Selon les États-Unis, si l'URSS acceptait la sous-limite, elle ne pourrait plus éventuellement braquer plusieurs ogives ultra-précises sur chaque silo américain. Mais il était peu probable que l'URSS souscrive à cette mesure, qui aurait pour effet de rogner l'élément le plus moderne de ses forces stratégiques, tout en laissant intacts les engins les plus précis de l'arsenal américain (les MX sol-sol et les SLBM Trident D-5).

Sur la question des missiles mobiles, la position américaine a changé considérablement. Étant donné que l'URSS avait déjà commencé à déployer le SS-25, une interdiction des engins mobiles n'aurait présenté aucun intérêt pour les négociateurs soviétiques. Mais, après avoir formulé une proposition à cet effet en novembre 1985, Reagan fit l'objet de fortes pressions, exercées notamment par le Congrès qui continuait à favoriser le Midgetman, un petit missile sol-sol mobile dans lequel d'aucuns